

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 13 janvier 2025, à 19h00, au 41 av. Caron – Hôtel de Ville de Saint-Basile.

Sont présents :

M. Martial Leclerc	Siège #1	Mathias Piché	Siège #4
Mme Lise Julien	Siège #2	M. Denys Leclerc	Siège #5
Bertrand Thibaudeau	Siège #3	Mme Karina Bélanger	Siège #6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guillaume Vézina, maire.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière
Madame Manon Jobin, Directrice générale adjointe, trésorière-greffière par intérim

001-01-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la présente séance est légalement constituée.

CONSIDÉRANT QUE l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

ADOPTÉE

002-01-2025

PROCÈS-VERBAUX DU 09 ET 16 DÉCEMBRE 2024

Étant donné que chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

COMMENTAIRE

Aucun commentaire

ADOPTION

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 09 décembre 2024 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros #4794 à 4797 comportant les résolutions #298-12-2024 au #304-12-2024 inclusivement.

QUE le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 16 décembre 2024 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros #4798 à 4803 comportant les résolutions #305-12-2024 au 315-12-2024 inclusivement.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros #4804 à 4807 comportant les résolutions #316-12-2024 au 320-12-2024 inclusivement.

QUE le maire et la directrice générale adjointe greffière-trésorière par intérim, sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

ADOPTÉE

003-01-2025

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 526492 à 526598 inclusivement, totalisant un montant de 71 561.74\$ soit adoptée.

QUE la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéro 16665 à 16669 inclusivement, totalisant un montant de 3 569.63\$ soit adoptée.

QUE la liste des dépôts direct numéro 500478 à 500515 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 351 478.06\$.

QUE la liste des prélèvements numéro 5902 à 5919 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 26 630.75\$

CONSIDÉRANT QU'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 05-2024.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Manon Jobin, trésorière intérimaire de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 003-01-2025 au montant de 453 240.18 \$.

Manon Jobin, DGA,
Trésorière-greffière par intérim

004-01-2025

AVIS DE MOTION

Projet de règlement pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2025

Je, soussignée, madame Lise Julien, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2025.

Et j'ai signé : _____
Lise Julien, Conseillère

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement 01-2025 pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2025 fait l'objet d'une présentation et d'un dépôt à la présente séance.

005-01-2025

AVIS DE MOTION

Projet de règlement sur la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Basile

Je, soussigné, monsieur Bertrand Thibaudeau, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2025.

Et j'ai signé : _____
Bertrand Thibaudeau, Conseiller

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement 02-2025 sur la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Basile fait l'objet d'une présentation et d'un dépôt à la présente séance.

006-01-2025

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 810 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Basile souhaite emprunter par billets pour un montant total de 810 600 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
04-2014	301 900 \$
10-2017	209 400 \$
10-2017	129 000 \$
02-2018	17 400 \$
02-2018	152 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 04-2014, 10-2017 et 02-2018, la Ville de Saint-Basile souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 janvier 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière par intérim;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	50 900 \$	
2027.	52 800 \$	
2028.	54 900 \$	
2029.	57 000 \$	
2030.	59 400 \$	(à payer en 2030)
2030.	535 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 04-2014, 10-2017 et 02-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 janvier 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

007-01-2025

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF
APPROBATION BUDGET RÉVISÉ 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté le budget 2024 de l'OMHGP selon la résolution 112-05-2024;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile a déposé en date du 28 novembre 2024 un budget révisé pour l'année 2024;

Il est **proposé par** monsieur Martial Leclerc, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte le budget révisé déposé le 21 novembre 2024 pour l'exercice financier 2024 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile, selon les données suivantes :

39 810 \$ pour le 305-307 rue Hardy #2976

82 857 \$ pour le 340 rue Hardy #1759

QUE la part du déficit à assumer par la Ville pour l'année 2024 est de 4 423 \$ pour 305-307 rue Hardy et de 9 206 \$ pour le 340 rue Hardy ;

QU'une copie soit transmise à la Direction générale de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile.

ADOPTÉE

008-01-2025

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF
APPROBATION BUDGET 2025**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile a déposé en date du 8 janvier 2025 le budget pour l'exercice financier 2025;

Il est **proposé par** monsieur Mathias Piché, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte le budget déposé le 8 janvier 2025 pour l'exercice financier 2025 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile, selon les données suivantes :

20 213 \$ pour le 305-307 rue Hardy #2976

77 259 \$ pour le 340 rue Hardy #1759

QUE la part du déficit à assumer par la Ville pour l'année 2024 est de 2 246 \$ pour 305-307 rue Hardy et de 8 584 \$ pour le 340 rue Hardy ;

QU'une copie soit transmise à la Direction générale de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

009-01-2025

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE
POUR LA REMORQUE ACCÈS-LOISIRS-MOBILE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile souhaite encourager l'accès aux loisirs pour ses citoyens et favoriser des initiatives qui renforcent le développement social et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la remorque Accès-Loisirs Mobile est un projet collaboratif visant à fournir gratuitement du matériel récréatif hivernal à la population, en partenariat avec Accès-Loisirs Québec et Solidarité Citoyenne Portneuf ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente d'une durée d'un an (du 28 octobre 2024 au 28 octobre 2025) renouvelable annuellement entre la Ville de Saint-Basile et Solidarité Citoyenne Portneuf a été rédigé pour encadrer la mise en œuvre et le fonctionnement de cette initiative;

Il est **proposé par** madame Karina Bélanger, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise la signature du protocole d'entente d'un an pour la remorque Accès-Loisirs Mobile entre la Ville de Saint-Basile et Solidarité Citoyenne Portneuf ;

QUE madame Hélène Mc Hugh, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit autorisée à signer ledit protocole au nom de la Ville de Saint-Basile ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Accès-Loisirs Québec et Solidarité Citoyenne Portneuf.

ADOPTÉE

010-01-2025

AIDE FINANCIÈRE À TROIS JEUNES ATHLÈTES

CONSIDÉRANT QUE Kate Lavoie, Alyson Lavoie et Édouard Morasse, ont soumis des demandes d'aide financière conformément à la politique de soutien à l'athlète ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été analysées, jugées conformes aux critères d'admissibilité établis dans la politique de soutien à l'athlète et recommandées par madame Hélène Mc Hugh, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

Il est **proposé par** monsieur Bertrand Thibaudeau **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

1. Une aide financière de 200 \$ soit accordée à Édouard Morasse niveau Espoir Tir à l'arc.
2. Une aide financière de 300 \$ soit accordée à Alyson Lavoie niveau relève Tir à l'arc.
3. Une aide financière de 500 \$ soit accordée à Kate Lavoie niveau élite Tir à l'arc.

QUE ces montants soient pris au poste « 02 19000 970 » du budget 2024.

ADOPTÉE.

011-01-2025

DÉCOMPTE NUMÉRO #11 AGRANDISSEMENT CASERNE ET HÔTEL DE VILLE (#1901)

CONSIDÉRANT QUE madame Claudie Tessier, architecte chez Patriarche, nous recommande, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024, le paiement du décompte numéro 11 auprès de Construction Côté & Fils Inc. pour le projet suivant :

- Agrandissement de la caserne et réaménagement de l'hôtel de ville (#1901)

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux selon le décompte numéro 11 est de l'ordre de 291 240.41 \$, taxes en sus, correspondant aux travaux du 1^{er} au 31 décembre 2024 incluant le coût de l'avenant #9 regroupant les directives de changements acceptés jusqu'au 31 décembre 2024;

QU'un montant de 29 124.04 \$ représentant 10 % de la facture soit retenu tel que la recommandation de paiement ;

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à Construction Côté & Fils Inc. de l'ordre de 262 116.37 \$, taxes en sus.

QUE le coordonnateur de projet en infrastructures municipales soit autorisé à signer ledit décompte numéro 11 et tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ces travaux soit payé par le règlement d'emprunt no 04-2023 et inscrit au poste budgétaire numéro « 23 02310 710 » projet # BAT101901.

ADOPTÉE.

012-01-2025

**PAIEMENT DES FACTURES – INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE
CHAUFFAGE POUR LE CENTRE ERNEST J-PAPILLON**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a procédé à deux demandes de prix afin de munir le centre communautaire d'un nouveau système de chauffage.

CONSIDÉRANT QUE lesdites offres de prix ont été reçues et comparées :

GG Réfrigération	59 500.00\$
BF Ventilation	55 400.00\$

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés sont conformes aux exigences ;

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte de procéder au paiement de la facture pour le projet mentionné ci-dessus au coût de 55 400.00 \$, taxes en sus.

QUE le coordonnateur de projet en infrastructures municipales soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ et inscrite au poste budgétaire 23 08128 720 # BAT101209.

ADOPTÉE

013-01-2025

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 07-2024
SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ajournée du 16 décembre 2024 et que le projet de règlement a également été présenté à cette séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Sur la proposition, monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 07-2024 soit et est adopté.

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 07-2024 ".

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

014-01-2025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h23.
Un ajournement aura lieu le 27 janvier 2025.

ADOPTÉE

Guillaume Vézina
Maire

Manon Jobin, DGA
trésorière-greffière par intérim